



GUIDE DU CANDIDAT À L'EXAMEN D'AGRÈMENT UNIFORMISÉ EN TRADUCTION DU CTTIC

Le présent guide s'adresse aux candidats qui ont l'intention de se présenter à l'examen d'agrément uniformisé en traduction du Conseil des traducteurs, terminologues et interprètes du Canada (CTTIC) et qui désirent avoir plus de précisions sur ses modalités.

Examen

L'examen s'adresse aux **traducteurs expérimentés** qui souhaitent que leurs compétences soient reconnues par leurs pairs. Il ne vise donc pas à déceler de simples dispositions naturelles, mais bien à constater les **aptitudes professionnelles** des candidats. Ceux-ci sont jugés capables d'exercer la profession de manière autonome si leur texte constitue **une traduction fidèle et idiomatique ne nécessitant que peu ou pas de révision**. Les candidats sont autorisés à consulter des ouvrages de référence, mais ils ne peuvent toutefois pas en faire l'échange avec les autres candidats. **Tout** appareil informatique est interdit, sauf pour raisons de santé attestées par un médecin.

L'EMPLOI DE TOUT APPAREIL ÉLECTRONIQUE PENDANT L'EXAMEN EST STRICTEMENT INTERDIT. (Appareil électronique désigne, entre autres, un téléphone cellulaire, un téléavertisseur, un Blackberry®, un iPod®, un ordinateur portable ou une tablette électronique.) Le candidat qui en fait usage sera par le fait même disqualifié, son examen ne sera pas corrigé et ses frais d'inscription ne lui seront pas remboursés.

Contenu

Un comité nommé par la Commission des examens d'agrément du CTTIC sélectionne les textes et s'efforce de choisir des textes propres à mettre en valeur les capacités d'analyse et de compréhension des candidats et leur maîtrise de la langue d'arrivée. Les candidats peuvent obtenir des exemplaires de textes de départ des années précédentes en s'adressant à leur association provinciale ou territoriale.

L'examen d'agrément uniformisé en traduction du CTTIC dure trois heures et comporte une seule épreuve.

Les candidats doivent traduire deux textes d'environ 175-185 mots chacun. Cette capacité de production ne s'acquiert généralement qu'après plusieurs années de métier. Il y aura un texte obligatoire, de nature générale, et deux autres textes, parmi lesquels les candidats choisiront celui qu'ils préfèrent traduire. L'un sera à saveur scientifique et l'autre, à saveur éditoriale, économique ou juridique. Aucun des trois textes n'exigera de connaissances terminologiques spécialisées.

N. B. SI LA NOTE OBTENUE AU TEXTE OBLIGATOIRE EST INFÉRIEUR À 40%, LE DEUXIÈME TEXTE NE SERA PAS CORRIGÉ.

La source et la date du texte (p. ex. *Time Magazine*, October, 2000) sont données à des fins d'information. Il est permis de les reporter dans la traduction, mais ce n'est pas nécessaire.



Renonciation

Avant l'examen, les candidats sont tenus de signer un formulaire de renonciation qui stipule que tous les documents d'examen (textes de départ et d'arrivée) deviennent la propriété du CTTIC et ne leur seront remis en aucun cas par la suite. Toutefois, les candidats qui ont échoué à l'examen pourront demander à VOIR leur copie d'examen afin de décider s'ils vont faire appel; les organismes provinciaux ou territoriaux désigneront les endroits prévus à cette fin.

Le formulaire de renonciation est joint au présent document.

Correction

Des correcteurs sont recrutés pour chaque combinaison de langues (français-anglais, anglais-français, langue officielle-langue étrangère et vice versa). Les correcteurs sont pour la plupart des traducteurs agréés chevronnés qui viennent de différentes provinces et sont habitués à traduire, à réviser et à évaluer des travaux de traduction.

Pour les langues officielles, l'évaluation se fait quelques semaines après l'examen. Chaque copie est corrigée séparément par deux personnes qui travaillent de façon indépendante, selon les instructions et le barème adoptés par la Commission des examens d'agrément du CTTIC. En cas de divergence, les correcteurs demandent au coordonnateur de correction de trancher. Toutes les copies sont automatiquement relues si la note accordée se rapproche de la note de passage, fixée à 70 %.

Pour la combinaison « langue officielle-langue étrangère » et la combinaison « langue étrangère-langue officielle », des photocopies de l'examen sont envoyées aux deux correcteurs retenus, qui appliquent également un barème donné, en travaillant indépendamment. Toutes les copies sont automatiquement relues si la note accordée se rapproche de la note de passage, fixée à 70 %.

Échec

Les candidats qui échouent sont informés de leur note et reçoivent un bilan des fautes (nombre de fautes majeures, de fautes mineures, de fautes de langue et de traduction) qui ont entraîné leur échec. Les copies d'examen ne sont pas remises aux candidats. Toutefois, les candidats qui ont échoué pourront demander à VOIR leur copie d'examen afin de décider s'ils vont faire appel; les organismes provinciaux ou territoriaux désigneront les endroits prévus à cette fin. La correction est anonyme et les candidats **ne doivent en aucun cas** communiquer avec les correcteurs pour discuter de leurs fautes.



Les copies d'examen ne seront pas retournées aux candidats. Le CTTIC est un organisme d'agrément, pas un établissement d'enseignement. L'examen du CTTIC n'est pas un outil de perfectionnement; il ne vise qu'à évaluer les connaissances et les compétences des candidats. Toutefois, les candidats qui ont échoué à l'examen pourront demander à VOIR leur copie d'examen afin de décider s'ils vont faire appel; les organismes provinciaux ou territoriaux désigneront les endroits prévus à cette fin.

Appel

Les candidats qui ont échoué peuvent en appeler de la décision des correcteurs. À cette fin, ils doivent s'adresser à leur association et payer les droits d'appel établis. La copie corrigée est alors revue par un troisième correcteur, qui pourra confirmer ou infirmer la décision des deux premiers. La décision de cette troisième personne est sans appel.

Les droits d'appel ne sont remboursés que si la décision est favorable au candidat. Les statistiques indiquent que très peu de candidats ont gain de cause en appel. Le recours à cette procédure ne se justifie donc que dans les cas où la note se rapproche de la note de passage (70 %).

Conditions de l'examen

L'examen d'agrément uniformisé en traduction du CTTIC est équitable et sérieux pour les raisons suivantes :

- conditions identiques pour tous les candidats;
- anonymat pour les candidats;
- équité de la correction, tous les examens étant évalués de manière consciencieuse et uniforme selon le barème adopté par la Commission des examens d'agrément du CTTIC;
- double correction, triple en cas d'appel.

Quelques conseils à l'intention des candidats

- Préparez-vous en vous exerçant à traduire dans les conditions de l'examen. Évitez de choisir des textes de votre domaine de spécialisation et servez-vous d'un stylo plutôt que d'un ordinateur. Respectez le temps imparti et ne perdez pas de temps à faire un brouillon, qu'il vous faudra recopier. Si vous êtes réviseur ou directeur de services linguistiques et que vous n'avez pas fait de traduction depuis longtemps, attention : vous pourriez avoir perdu la main.
- Le jour de l'examen, soyez reposé et détendu.
- Lisez attentivement et assimilez bien le texte de départ, en repérant les difficultés au fur et à mesure de votre lecture.



- Écrivez lisiblement et proprement, en vous servant du stylo fourni. N'oubliez pas que les correcteurs doivent lire de nombreux textes photocopiés et qu'ils n'ont pas accès à votre brouillon ou à vos notes.
- Utilisez bien votre temps. Ne passez pas trop de temps à consulter vos ouvrages de référence.
- Ne proposez pas de solution de rechange entre crochets ou entre parenthèses. Biffez carrément ce dont les correcteurs ne doivent pas tenir compte. **Traduisez les textes d'examen comme s'il s'agissait de textes demandés par un client.**
- Quelques crève-cœur pour les correcteurs :
 - les omissions. Le titre est souvent oublié, parfois il manque une phrase et même un paragraphe entier. Traduisez tout et jusqu'au bout.
 - les adaptations abusives. En cherchant à montrer votre virtuosité et à vous démarquer du texte de départ, vous risquez de modifier le ton ou le message au point qu'il n'est plus possible de considérer la traduction comme fidèle.
- Relisez-vous attentivement. En fait, consacrez un bon quart d'heure à la vérification finale.
- Ne partez jamais avant la fin du temps imparti. S'il est vrai que la première idée est souvent la meilleure, il n'en demeure pas moins que les minutes qui vous restent peuvent être consacrées à bon escient aux ultimes relectures et vérifications.
- N'oubliez pas que l'examen comporte maintenant trois textes : un texte obligatoire et deux textes au choix. Ne manquez pas de traduire le texte obligatoire.
- Choisissez celui des deux textes au choix qui vous semble le plus facile. Le choix est le vôtre, et la manière de corriger sera la même pour les deux textes.
- N'essayez pas de traduire plus de deux textes. Vous n'aurez pas le temps de bien les traduire tous et cela ne vous ajoutera pas de points supplémentaires.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, PRIÈRE DE CONTACTER LE OU LA RESPONSABLE DES EXAMENS DE VOTRE ASSOCIATION.
--

p.j. Formulaire de renonciation

Révisé octobre 2007mp
Révisé novembre 2007cr
Révisé novembre 2009rl
Révisé février 2010rl